

ADAPTEZ VOTRE FORET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une prime pour vous y aider !

La forêt wallonne connaîtra d'ici quelques années un climat différent de celui sous lequel nos arbres poussent aujourd'hui. Les propriétaires forestiers doivent s'y préparer en adaptant leur gestion et en modifiant leurs pratiques sylvicoles.

Afin de les y encourager, la **Province de Luxembourg** octroie une prime de **750€ par hectare reboisé à TOUS les propriétaires d'une parcelle forestière en province de Luxembourg où qu'ils soient domiciliés.**

La révision du choix des essences peut apparaître comme la mesure d'adaptation la plus concrète. Une telle approche soulève une série de questions. Pour vous aider à y répondre, la Province de Luxembourg vous invite à recourir à **un expert forestier en vous octroyant un bonus de 200€ !**

EN BREF :

- Les essences replantées peuvent être **feuillues ou résineuses** mais il faut impérativement installer **3 essences au minimum** à concurrence de 15% de présence pour chacune d'elles a minima.
- Les travaux peuvent être réalisés **par un professionnel ou par le propriétaire lui-même**. La liquidation de la prime sera effective après remise des factures et certificats de provenance des essences.
- L'introduction de la demande doit se faire auprès de RND asbl (coordonnées ci-dessous) et doit toujours être faite **avant** l'exécution des travaux.
- Les documents nécessaires (règlement et formulaire de demande) peuvent être téléchargés en ligne sur www.rnd.be ou demandés auprès de RND asbl.

Contact :

Jérémie Deprez (RND asbl)
www.rnd.be
Rue de la Fontaine 17C,
6900 Marche-en-Famenne
T. +32 (0)84 32 08 42
Mail : j.deprez@rnd.be